Canton de Vaud
Commune de Cossonay

067334

PLAN PARTIEL D'AFFECTATION "Riondmorcel"

0 m — 40 m ECHELLE 1:1000

1

Approuvé par la Municipalité de Cossonay

dans la séance du : 30 novembre 2015

Le Syndic : La Secrétaire :

2

Soumis à l'enquête publique

du : 4 décembre 2015

au : 4 janvier 2016

Le Syndic : La Secrétaire :

3

Adopté par le Conseil communal de Cossonay

dans la séance du : 2016

Le Président : La Secrétaire :

4

Approuvé préalablement par le Département compétent

le : 23 DEC. 2016

La Cheffe du Département :

5

Entré en vigueur

le : 27 FEV. 2017

Novembre 2015

12084-PPA_Riondmorcel_Approb_1000_151130_MFA_ade_cro

urbaplan

Partie non approuvée par le Département. Dans cette partie, l'affectation définie dans le Plan général d'affectation du 16 mai 2014 reste en vigueur.

LISTE DES PROPRIETAIRES

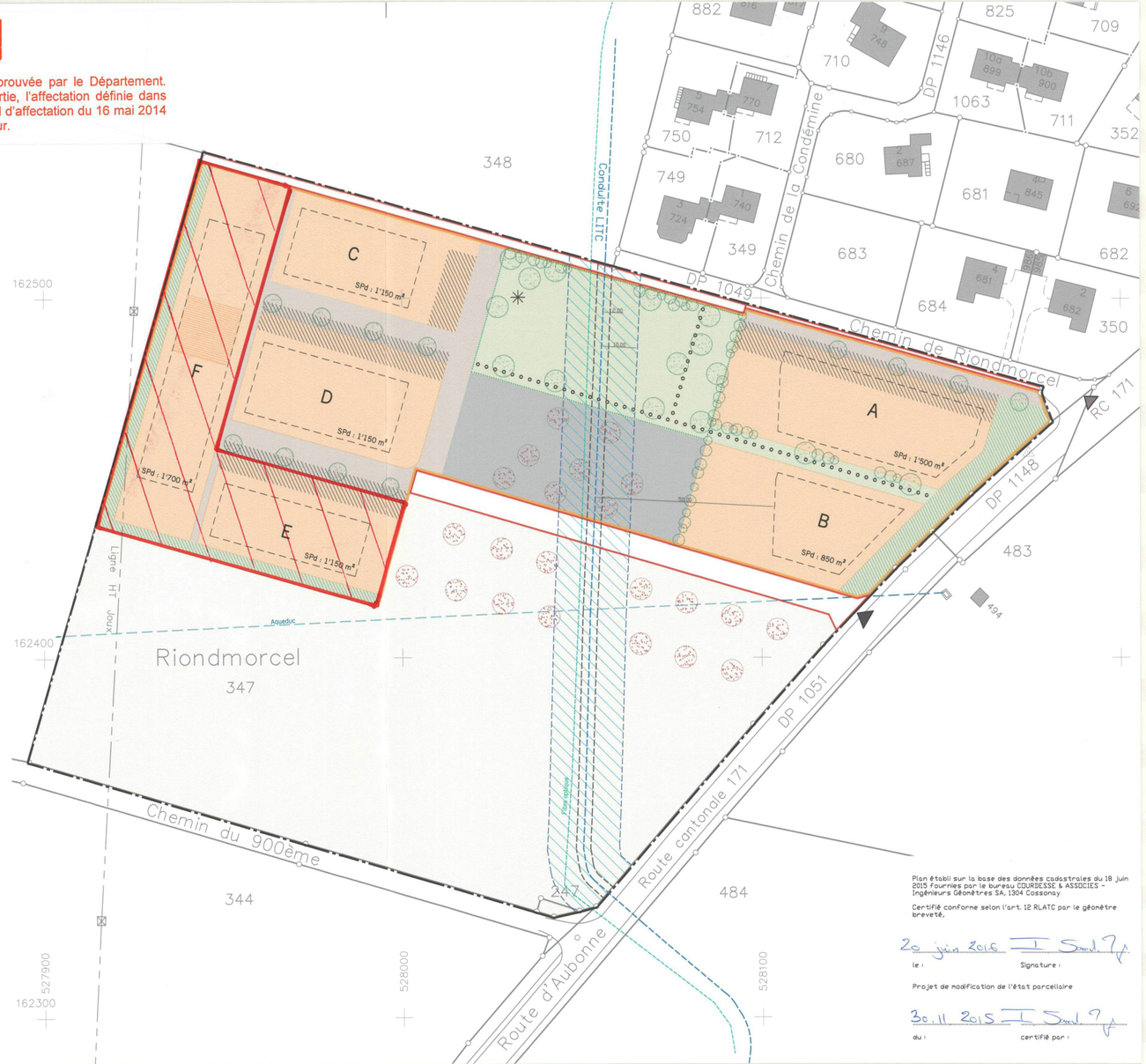
Parcelle n°	Propriétaires	Surfaces
247	Romande Energie SA	43 m²
347	Coeytaux Gustave Morel Evelyne	34'692 m²

LEGENDE

- Périmètre du plan partiel d'affectation
- Zone agricole
- Zone d'habitation de faible densité
- Aire de constructions
- Périmètre d'implantation
 A : désignation des périmètres d'implantation
 SPd : SPd maximum par périmètre d'implantation
- Principe de césure
- Aire de mouvements
- Secteur de stationnement
- Aire de stationnement
- Aire de verdure
- Principes d'arborisation :
 (nbr. et localisation à titre indicatif)
 > verger haute tige
 > verger ornemental de fruitier
 > arbres d'aligements
 > végétation arbustive et arbres non-formés
- Espace de transition
- Espace vert central
- Principe de cheminement piéton privé
- Place de jeux (localisation indicative)
- Secteur soumis à l'OSITC
- Accès principal du quartier
- Accès secondaire du quartier

A TITRE INDICATIF

- Nouveau domaine public (DP)



Plan établi sur la base des données cadastrales du 18 juin 2015 fournies par le bureau COURBESSE & ASSOCIES - Ingénieurs Géomètres SA, 1304 Cossonay

Certifié conforme selon l'art. 12 RLATC par le géomètre breveté,

20 juin 2015 — Signature :

le :

Projet de modification de l'état parcellaire

30.11.2015 — certifié par :

du :